

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DPA 49 Centre Saint-Merri rue Renard (4^{ème}) – Restructuration – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation – Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

**MM. Jean-François MARTINS, Jacques BAUDRIER
et Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services, et de déposer les demandes d'autorisations administratives concernant l'opération de restructuration et remise aux normes du multi-équipement Saint-Merri, 16 rue du Renard à Paris (4^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} Commission, M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^{ème} Commission, et Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation de l'opération de restructuration et mise aux normes du multi-équipement Saint-Merri, 16 rue du Renard Paris 4^{ème}.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services, et leurs conditions d'exécution, concourant à l'opération de restructuration du multi-équipement Saint-Merri, 16 rue du Renard, Paris 4^{ème}.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives pour l'opération de restructuration du multi-équipement Saint-Merri, 16 rue du Renard, Paris 4^{ème}.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à présenter annuellement au Conseil de Paris et au Conseil du 4^{ème} arrondissement le bilan d'avancement du projet de restructuration du multi-équipement Saint-Merri, 16 rue du Renard, Paris 4^{ème}.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, nature 2313, rubrique 213 et 411 mission 80000-90-010 et 88000-90-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

Article 6 : La dépense correspondant à l'avance sera constatée au chapitre 23, nature 238, rubrique 213, mission 80000-90-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs.

Article 7 : La recette correspondant au remboursement de l'avance sera constatée au chapitre 041, nature 238, rubrique 213, mission 80000-90-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO